

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Demande d'institution de servitudes d'utilité publique sur le site anciennement exploité par la société NYCO à CONFLANS SAINTE HONORINE

Par arrêté du 3 avril 2018, une enquête publique d'une durée de 32 jours est organisée **du 22 mai 2018 au 22 juin 2018 inclus** sur la demande de la société NYCO en vue de l'institution de servitudes d'utilité publique sur les parcelles cadastrales AW n^{os} 94, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 315, 316, 318 et 319 (en partie, 43 m²) rue Doitteau à Conflans-Sainte-Honorine.

Les servitudes d'utilité publique sollicitées concernent la limitation de l'usage du sol, du sous-sol et des eaux souterraines au droit du site, compte-tenu de la pollution résiduelle de ces milieux.

A l'issue de la procédure, le Préfet des Yvelines est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande déposée par la société NYCO.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur internet à l'adresse suivante :

www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Enquetes-2018 ;

- sur support papier, à la mairie de Conflans-Sainte-Honorine ;

- sur un poste informatique, à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France (DRIEE) – UD 78 (35 rue de Noailles à Versailles) aux jours et heures d'ouverture de la DRIEE.

Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur. Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à la Mairie de Conflans-Sainte-Honorine, à l'attention du commissaire-enquêteur. Elles seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Le public pourra, également, formuler ses observations au commissaire-enquêteur, par courriel à l'adresse suivante : driee-consultation-environnement@developpement-durable.gouv.fr.

Toutes les observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet de la Préfecture des Yvelines.

Monsieur Reinhard FELGENTREFF, Gérant de société industrielle, désigné en qualité de commissaire enquêteur recevra personnellement à la mairie de Conflans-Sainte-Honorine toutes les personnes qui le souhaiteront :

22 mai 2018 de 9 h 00 à 12 h 00

31 mai 2018 de 14h30 à 17h30

9 juin 2018 de 9 h 00 à 12 h 00

13 juin 2018 de 14h30 à 17h30

22 juin 2018 de 14 h 30 à 17 h 30

Toutes informations sur le dossier d'enquête peuvent être demandées auprès de Maître Yamina Zerrouk avocate de la société NYCO.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, à la Mairie de Conflans-Sainte-Honorine, et sur internet à l'adresse suivante : www.yvelines.gouv.fr, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.